



Demande de la garde alternee

Par **SARA**, le **07/12/2010** à **20:18**

Bonjour

je veut me separer de ma copine j ai une fille de deux ans elle veut repartir chez ses parent a 50 km d ou on habite actuellement
elle veut demander la garde exclusive et moi je veux la garde alternee
je travaille et ma fille va a la creche ou j habite
est ce que je pourrai l avoir

Par **mimi493**, le **07/12/2010** à **20:29**

La résidence alternée avec une distance de 50 km devra obligatoirement cesser quand l'enfant rentrera à l'école maternelle donc la mettre en place pour ensuite bouleverser l'enfant en la cessant, ce n'est vraiment pas dans l'intérêt de l'enfant, c'est juste dans le votre.